

Ecole Félix Reymond
Rue Porte Major
26170 Mollans Sur Ouvèze
Tel/fax 04-75-28-74-86
ce.0261005b@ac-grenoble.fr

Compte rendu du conseil d'école N°1 (06/11/2018)

Personnes présentes lors du conseil :

Enseignants : Mmes Frigara, Lovichi, Broche et Perissat, Mr Bernardelli

Parents élus : Mme Frutoso , Mme Dottori Vallot, Mme Debièvre, Mme Boschetti

Membres de la Mairie : Mr Roux (le maire) et Mme Long

Personnes excusées : Mr L'inspecteur de l'Education Nationale, Mr Jacob (DDEN)

Bilan de la rentrée

La répartition des 80 élèves, pour cette année est la suivante :

PS/MS/ : 21 élèves, M. Bernardelli (enseignant), Mme Mengoni (ATSEM) + Mme Perissat

GS/CE1 : 17 élèves, Mme Broche (enseignante), Mme Long (ATSEM) + Mme Perissat

CP/CE2 : 23 élèves, Mme Frigara (enseignante)

CM1/CM2 : 19 élèves, Mme Lovichi (enseignante).

Il est à noter que les effectifs sont stables, voire en très légère hausse par rapport aux trois années précédentes.. Le directeur fait noter au conseil que les effectifs seront à surveiller pour les prochaines années car en moyenne il y a 20 élèves par classe et qu'avec ces effectifs dans la vallée du Rhône, il y aurait déjà eu une fermeture de classe. Il est à préciser que le directeur académique de la Drôme est sensible aux situations des effectifs dans les zones rurales et qu'avec ce seuil de 80 ni le directeur ni le maire n'ont été informé d'une éventuelle fermeture de classe. En fin d'année scolaire, 10 élèves CM2 quitteront l'école. A la date de ce conseil, les effectifs prévisibles rentrant en 2019 sont de 6 à 7 élèves. M. Le Maire indique aux membres du conseil que la révision du PLU avec la future zone de construction est à l'étude.

Santé de l'élève

Le directeur précise comme les premiers conseils d'école des années précédentes devant les membres du conseil que la santé des élèves se décline en plusieurs axes :

- Les visites médicales lors de la scolarité de l'élève en primaire;
- les bilans extérieurs ;
- les PAI.

Tout au long de la scolarité d'un élève, il y aura 3 visites médicales :

1 visite en PS organisée par la PMI de Buis avec un bilan pour les familles (présence des parents)

1 visite en GS organisée par l'Education Nationale (carnet de santé)

1 visite en CE2 organisée par l'Education Nationale. (carnet de santé). (Pas de présence des familles)

Les enseignants peuvent conseiller à la famille de prévoir un bilan auprès d'une orthophoniste ou d'un Centre Médico-Psychologique afin de surmonter des difficultés. Les bilans et les suivis peuvent être placés durant le temps scolaire. Un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place pour notifier les heures de consultation.

Il existe plusieurs formes de P.A.I. en fonction des pathologies (asthme, allergie, épilepsie, suivi extérieur,...). En temps scolaire, le directeur est responsable de sa conformité et de son application. En périscolaire, c'est le Maire qui est responsable de son application. Un PAI est valable une année et il est

reconductible uniquement si la famille en fait la demande. La reconduction nécessite une ordonnance et un protocole de moins de 6 mois. Le directeur précise qu'il est nécessaire d'avoir les médicaments en 2 exemplaires (un pour la classe et l'autre exemplaire pour la cantine et le périscolaire).

Le rythme scolaire

Nous sommes, cette année, revenus à la semaine à 4 jours avec les horaires suivants

Le lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (16h00-17h00 créneaux APC)

Le jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Le périscolaire est mis en place le matin et l'après-midi. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 07h45 à 08h30 et de 16h00 à 18h15.

Cette demi-heure supplémentaire compense en partie les 5 matinées de l'année dernière car les enfants sont plus efficaces le matin. L'équipe enseignante fait noter que les enfants sont moins concentrés l'après-midi. La pause méridienne ne permet pas toujours aux enfants de récupérer. Le directeur constate que les enfants en maternelle sont moins fatigués le vendredi. L'enseignante des CM trouve qu'avec ce rythme, la progression est un peu plus lente que l'année dernière.

Le mercredi, la mairie a mis en place un centre aéré où du personnel de mairie propose des activités ludiques toute la journée avec un service de cantine. Le tarif est celui de la Copavo. Actuellement le centre est encore peu fréquenté. Il y a entre 4 à 8 enfants selon les mercredis. M. Le Maire espère que le centre soit davantage fréquenté pour qu'il soit pérennisé. Ce service a été proposé afin que certaines familles ne soient pas en difficulté par rapport au changement du rythme scolaire

Le règlement intérieur

L'équipe enseignante, les parents d'élèves et Mr le Maire ont lu le règlement intérieur de l'école remis par le directeur de l'école Ce règlement a été adopté et il sera transmis aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. Le directeur demande à ce que le règlement soit signé. La charte de la laïcité sera annexée au règlement et ne fera pas l'objet d'une signature. La modification par rapport à l'année dernière concerne les horaires et le système de réservation de la cantine.

Sécurité et Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.)

Le directeur précise que le nombre d'exercices n'a pas été modifié par rapport à l'année dernière. Il y aura 2 exercices incendie et 2 exercices PPMS (dont 1 intrusion et 1 risque majeur). L'école a déjà procédé à un risque incendie et au risque intrusion. Cet exercice s'est passé correctement. Le confinement des 4 classes a duré 10 minutes. Le prochain exercice (fin mars) portera sur un exercice incendie. Le directeur prendra rendez vous avec les pompiers pour les associer à cet exercice.

Projet EMILE

Ce dispositif permet aux élèves d'augmenter sensiblement le niveau de leur compétence en anglais et dans les autres domaines. Les élèves ont des cours en anglais dans des domaines comme l'EPS, les sciences,... à hauteur de 50% du temps scolaire pour la classe CM. Concernant les autres classes, ils font davantage d'anglais que les années précédentes. Pour la première fois, les enfants de PS et MS bénéficient également de ce dispositif. Le directeur précise qu'il a déjà eu des retours positifs des parents d'élèves.

Un professeur de sciences de Buis enseigne en anglais sa matière une fois sur deux le jeudi après-midi. Les enseignants suivront des formations en anglais et sur le dispositif EMILE. Nous sommes la troisième école de la Drôme à entrer dans ce dispositif.

Questions et remarques remontées par les parents

Les parents d'élèves élus font remonter à M. Le Maire que le système de réservation pose parfois problème car le délai de réservation de 8 jours est contraignant. M. Le Maire indique qu'actuellement ce système est le plus efficace et qu'il est très proche de ceux utilisés par les collèges environnants. Pour la cantinière c'est beaucoup plus simple. Le système de réservation est utilisé par la grande majorité des familles mais parfois certains enfants mangent à midi alors qu'aucune réservation n'a été effectuée. M. Le Maire précise qu'il existe la messagerie internet pour faire face aux imprévus. Les membres du conseil ont discuté sur l'option de majoration du tarif en cas d'oubli de réservation. A l'heure actuelle cette option n'a pas été retenue.

Les parents d'élèves font remonter à M. Le Maire leur satisfaction concernant la mise en place du centre aéré du mercredi.

Les parents d'élèves élus ont évoqué la possibilité de proposer dans la semaine un repas sans protéine animale. Selon certains parents, il y aurait une préconisation du ministère de l'éducation nationale pour sa mise en place. Le directeur d'école indique qu'il n'a pas connaissance de cette préconisation et qu'il se renseignera sur ce point. Des textes sur la restauration scolaire existent. Ils préconisent de la variété sur les menus et sur la taille des portions. Actuellement, la cantine propose un repas le jeudi en grande partie bio et le personnel de cantine n'oblige pas les enfants à manger de la viande. Le directeur d'école indique que ce sujet est sensible car il entre dans le champ des convictions personnelles et qu'il peut se heurter au principe de laïcité.

Séance levée à 20h00

Le directeur
Mr Bernardelli